



MAIRIE DE LUMIGNY-NESLES-ORMEAUX

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

(Article L.2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Ordre du jour de la séance du Mardi 20 septembre 2022 à 10h30

Salle Harcourt de la mairie de Lumigny

ORDRE DU JOUR

- Approbation du compte-rendu de la séance du 4 juin 2022
- Observations sur les décisions prises par le maire dans le cadre des délégations de l'article L2122-22 du Code général des collectivités territoriales

URBANISME

1. Mise en place d'une sectorisation de la taxe d'aménagement sur la commune
2. Modification de la délibération portant acquisition du terrain cadastré 346 B 65P (emplacement réservé n°14) à Ormeaux en date du 4 juin 2022

SERVICES TECHNIQUES

3. Groupement de commandes pour la fourniture et l'acheminement d'énergies, et de services associés à compter du 1^{er} janvier 2023 auprès du Syndicat Départemental des Energies de Seine-et-Marne

FINANCES PUBLIQUES

4. Adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57 à compter du 1^{er} janvier 2023
5. Actualisation des loyers des logements communaux à compter du 1^{er} janvier 2023
6. Décision modificative budgétaire n°1 – budget annexe Eau & Assainissement
7. Modification de la délibération portant attribution de subvention aux associations 2022 du 2 avril 2022

VIE MUNICIPALE

8. Adhésion de la commune de Lumigny-Nesles-Ormeaux au Syndicat Mixte Ouvert Agence de gestion et de développement informatique (A.G.E.D.I.)

- Questions diverses
- Questions orales

**Le Maire,
Pascale LEVAILLANT**

